

Publication de la loi n° 1.571 du 8 avril 2025 prononçant la désaffectation, entre l'immeuble domanial « LES JACARANDAS » et le 39 et 43, rue Grimaldi, d'une parcelle de terrain dépendant du domaine public de l'État

<i>Type</i>	Actualité
<i>Date de publication</i>	24 avril 2025

Lien vers le document : https://legimonaco.mc/news/2025-04-24_3

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Adoptée lors de la séance législative du 3 avril 2025, la loi n° 1.571 du 8 avril 2025 prononçant la désaffectation, entre l'immeuble domanial « LES JACARANDAS » et le 39 et 43, rue Grimaldi, d'une parcelle de terrain dépendant du domaine public de l'État a été publiée au *Journal de Monaco*, le 18 avril 2025.

Issu du projet de loi n° 1.103 déposé par le Gouvernement Princier le 14 octobre 2024, ce texte, composé d'un article unique, prononce la désaffectation d'une parcelle de terrain d'une superficie de 144 m² environ, dépendant du domaine public de l'État, située entre l'immeuble domanial « *Les Jacarandas* » et le 39 et 43, rue Grimaldi, en application de l'article 33 de la Constitution.

Liens annexes

Voir l'actualité « [Dépôt du projet de loi prononçant la désaffectation d'une parcelle de terrain dépendant du domaine public de l'État](#)^[1 p.3] » du 25 octobre 2024.

Notes

Liens

1. ^{^ [p.2]} https://legimonaco.mc/news/2024-10-22_7/